

N° ~~110~~ 2024/SRH  
Affaire suivie par :  
Amanda BIERNACZYK  
Tél. : +681 72 27 27 Poste 1612  
Mél : [amanda.biernaczyk@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:amanda.biernaczyk@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

Wallis, le **02 MAI 2024**

**NOTE**  
**à l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service**

**Objet : Autorisations d'absences exceptionnelles pour l'année 2024**

**PJ : Arrêté n°2023-834 du 26 décembre 2023 fixant les jours fériés, chômés et payés au cours de l'année 2024**

J'ai l'honneur de vous informer qu'une autorisation d'absence exceptionnelle est accordée à l'ensemble des agents des services de l'administration supérieure et des services rattachés pour les jours suivants :

- Vendredi 10 mai 2024 (Lendemain de l'Ascension);
- Vendredi 16 août 2024 (Lendemain de l'Assomption) ;
- Mardi 24 décembre 2024 à partir de 12h00 (Veille de Noël) ;
- Mardi 31 décembre 2024 à partir de 12h00 (Veille du Jour de l'an).

Toutefois, je vous demande de prévoir une permanence dans les services où cela est nécessaire.

Les agents qui sont tenus d'assurer une permanence pour le service ont droit à une récupération.

**Le Préfet, Administrateur Supérieur  
des Îles Wallis et Futuna**  
  
**Blaise GOURTAY**



The seal is circular with the text 'TERRITOIRE des ÎLES WALLIS et FUTUNA' around the top and 'LE PRÉFET' around the bottom. In the center, there is a figure holding a staff and a book, with the number '46' below it. The text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' is also visible at the bottom of the seal.